



Mairie de Lesparre-Médoc

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 19 MARS 2010

Le 19 Mars 2010, à 19 h 30 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MÉDOC légalement convoqué, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de Mr Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs et Mesdames GUIRAUD, Maire, DUPIN, FOURTON, HOLLE, CONDEMINÉ, L'HYVER, LAPORTE, AVRIL, Adjoints, NEOLIER, ASPA, BERNARD, BOYER, CHAPPELLAN, FERRAND, OBRE, BALHOUL, LAPARLIÈRE, DUBOS, DOURSENOT-MOUTON, BOLLEAU, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt sept.

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Mr LIBERT	Adjoint au Maire	qui a donné procuration à	Mr FOURTON Adjoint au Maire
Mr MARTIN	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme L'HYVER Adjointe au Maire
Mme BINET	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mr CONDEMINÉ Adjoint au Maire
Melle VEZY	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Melle DUPIN Adjointe au Maire
Mr CAZAUX	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mr LAPARLIÈRE Conseiller Mal
Mr BORGHESI	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme BOLLEAU Conseillère Male

ABSENT : Mr JEANTET Conseiller M^{al}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Séverine AVRIL, Adjointe au Maire est désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : Mr Bernard GUIRAUD

190 - OBJET : Approbation du procès verbal de la séance du 12 Février 2010

Après avoir pris connaissance du procès verbal de sa séance du 12 Février 2010,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte PAR 23 VOIX POUR 1 CONTRE ET 2 ABSTENTIONS

☞ Le PV de la séance du 12 Février 2010.

RAPPORTEUR : Mr Bernard GUIRAUD

191 - OBJET : Election d'un président de séance

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de la réunion où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal doit élire un président de séance. Dans ce cas, le maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Le Conseil Municipal voudra bien procéder à l'élection d'un Président de séance pour cette réunion dédiée aux comptes administratifs 2009.

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR 25 VOIX POUR ET 1 CONTRE

☞ Nomme Mr FOURTON, Adjoint au Maire, en qualité de Président de séance.

RAPPORTEUR : Mr J. Luc FOURTON

192 - OBJET : Adoption du Compte Administratif 2009 - COMMUNE

M. le Maire ayant quitté la salle et la présidence de séance ayant été confiée à Mr FOURTON Adjoint au Maire

Le Conseil municipal ayant pris connaissance des résultats du compte administratif du budget principal de la commune, dressé par M. Bernard GUIRAUD, Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR 19 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS

☞ Approuve le compte administratif 2009 de la commune tel que suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat global
Investissement	2 558 001,13 €	1 824 931,24 €	-733 069,89 €
Restes à réaliser	428 110,00 €	234 000,00 €	-194 110,00 €
Fonctionnement	4 251 348,27 €	5 411 385,83 €	1 160 037,56 €
TOTAL	7 237 459,40 €	7 470 317,07 €	232 857,67 €

RAPPORTEUR : Mr J. Luc FOURTON

193 - OBJET : Adoption du Compte Administratif 2009 - ASSAINISSEMENT

Mr le Maire ayant quitté la salle et la présidence de séance ayant été confiée à Mr FOURTON Adjoint au Maire,

Le Conseil municipal ayant pris connaissance des résultats du compte administratif du budget annexe de l'assainissement, dressé par M. Bernard GUIRAUD, Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR 22 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS

☞ Approuve le compte administratif 2009 du budget annexe de l'assainissement tel que suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat global
Investissement	763 029,02 €	506 428,77 €	-256 600,25 €
Restes à réaliser	33 600,00 €	9 800,00 €	-23 800,00 €
Fonctionnement	121 698,14 €	552 855,07 €	431 156,93 €
Total	918 327,16 €	1 069 083,84 €	150 756,68 €

RAPPORTEUR : Mr J. Luc FOURTON

194 - OBJET : Adoption du Compte Administratif 2009 - EAU

Mr le Maire ayant quitté la salle et la présidence de séance ayant été confiée à Mr FOURTON Adjoint au Maire,

Le Conseil municipal ayant pris connaissance des résultats du compte administratif du budget annexe Eau, dressé par Mr Bernard GUIRAUD, Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR 22 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS

☞ Approuve le compte administratif 2009 du budget annexe Eau tel que suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat global
Investissement	187 181,35 €	157 502,96 €	-29 678,39 €
Restes à réaliser	117 800,00 €	41 315,00 €	-76 485,00 €
Fonctionnement	71 705,06 €	280 507,11 €	208 802,05 €
TOTAL	376 686,41 €	479 325,07 €	102 638,66 €

RAPPORTEUR : Mr J. Luc FOURTON

195 - OBJET : Adoption du Compte Administratif 2009 – TRANSPORT SCOLAIRE

M. le Maire ayant quitté la salle et la présidence de séance ayant été confiée à Mr FOURTON Adjoint au Maire,

Le Conseil municipal ayant pris connaissance des résultats du compte administratif du budget annexe du TRANSPORT SCOLAIRE, dressé par M. Bernard GUIRAUD, Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR 24 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

☞ Approuve le compte administratif 2009 du budget annexe transport scolaire tel que suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat global
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	14 425,42 €	38 932,78 €	24 507,36 €
Total	14 425,42 €	38 932,78 €	24 507,36 €

RAPPORTEUR : Mr FOURTON

196 - OBJET : Adoption du compte de gestion 2009 – COMMUNE

Après avoir pris connaissance des résultats du compte de gestion du budget principal établi par Madame le Receveur de Lesparre-Médoc,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À L'UNANIMITÉ

☞ Constate que les résultats du compte de gestion de Madame le Receveur au titre de la gestion de l'exercice 2009 pour ce qui concerne le budget principal, sont conformes aux résultats du compte administratif.

☞ Prend acte de ce document.

RAPPORTEUR : Mr FOURTON

197 - OBJET : Adoption du compte de gestion 2009 – ASSAINISSEMENT

Après avoir pris connaissance des résultats du compte de gestion du budget annexe ASSAINISSEMENT établi par Madame le Receveur de Lesparre-Médoc,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À L'UNANIMITÉ

☞ Constate que les résultats du compte de gestion de Madame le Receveur au titre de la gestion de l'exercice 2009 pour ce qui concerne le budget annexe ASSAINISSEMENT sont conformes aux résultats du compte administratif.

☞ Prend acte de ce document.

RAPPORTEUR : Mr FOURTON

198 - OBJET : Adoption du compte de gestion 2009 – EAU

Après avoir pris connaissance des résultats du compte de gestion du budget annexe EAU établi par Madame le Receveur de Lesparre-Médoc,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À L'UNANIMITÉ

☞ Constate que les résultats du compte de gestion de Madame le Receveur au titre de la gestion de l'exercice 2009 pour ce qui concerne le budget annexe EAU, sont conformes aux résultats du compte administratif.

☞ Prend acte de ce document.

RAPPORTEUR : Mr FOURTON

199 - OBJET : Adoption du compte de gestion 2009 – Transport scolaire

Après avoir pris connaissance des résultats du compte de gestion du budget annexe du transport scolaire établi par Madame le Receveur de Lesparre-Médoc,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À L'UNANIMITÉ

☞ Constate que les résultats du compte de gestion de Madame le Receveur au titre de la gestion de l'exercice 2009 pour ce qui concerne le budget annexe du transport scolaire, sont conformes aux résultats du compte administratif.

☞ Prend acte de ce document.

RAPPORTEUR : Mr J. Luc FOURTON

200 - OBJET : Affectation du résultat 2009 – COMMUNE

Le compte administratif 2009 du budget principal COMMUNE fait apparaître :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté 2008 :	193 195,60
Excédent de fonctionnement de l'exercice :	966 841,96
Excédent cumulé	1 160 037,56
Déficit d'investissement antérieur reporté 2008 :	-350 519,01
Excédent d'investissement de l'exercice :	-382 550,88
Déficit cumulé	-733 069,89
Restes à réaliser, dépenses :	-428 110,00
Restes à réaliser, Recettes	234 000,00
Total restes à réaliser	-194 110,00
Soit un besoin de financement de	927 179,89 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE À L'UNANIMITÉ

- ☞ De reporter la somme de 733 069,89 €, à l'article D001 déficit antérieur reporté, section d'investissement dépenses,
- ☞ D'affecter la somme de 927 179,89 € à l'article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé recettes d'investissement,
- ☞ D'affecter la somme de 232 857,67 € à l'article R 002, excédent de fonctionnement reporté, recettes de fonctionnement.

RAPPORTEUR : Mr J. Luc FOURTON

201 - OBJET : Affectation du résultat 2009 – ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2009 du budget annexe de l'assainissement fait apparaître :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté 2008 :	222 925,27
Excédent de fonctionnement de l'exercice :	208 231,66
Excédent cumulé	431 156,93
Excédent d'investissement antérieur reporté 2008 :	46 587,60
Déficit d'investissement de l'exercice :	-303 187,85
Déficit cumulé	-256 600,25
Restes à réaliser, dépenses :	-33 600,00
Restes à réaliser, Recettes	9 800,00
Total restes à réaliser	-23 800,00
Soit un besoin de financement de	280 400,25 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE À L'UNANIMITÉ

- ☞ De reporter la somme de 256 600,25 €, à l'article D 001 déficit antérieur reporté, section d'investissement dépenses,
- ☞ D'affecter la somme de 280 400,25 € à l'article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé recettes d'investissement,
- ☞ D'affecter la somme de 150 756,68 € à l'article R 002, excédent de fonctionnement reporté, recettes de fonctionnement.

RAPPORTEUR : Mr J. Luc FOURTON

202 - OBJET : Affectation du résultat 2009 – EAU

Le compte administratif 2009 du budget annexe de l'eau fait apparaître :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté 2008 :	165 319,42
Excédent de fonctionnement de l'exercice :	43 482,63
Excédent cumulé	208 802,05
Déficit d'investissement antérieur reporté 2008 :	-21 681,90
Excédent d'investissement de l'exercice :	-7 996,49
Déficit cumulé	-29 678,39
Restes à réaliser, dépenses :	-117 800,00
Restes à réaliser, Recettes	41 315,00
Total restes à réaliser	-76 485,00
Soit un besoin de financement de	106 163,39 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE À L'UNANIMITÉ

- ☞ De reporter la somme de 29 678,39 €, à l'article D001 déficit antérieur reporté, section d'investissement dépenses,
- ☞ D'affecter la somme de 106 163,39 € à l'article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé recettes d'investissement,
- ☞ D'affecter la somme de 102 638,66 € à l'article R 002, excédent de fonctionnement reporté, recettes de fonctionnement.

RAPPORTEUR : Mr J. Luc FOURTON

203 - OBJET : Affectation du résultat 2009 – TRANSPORT SCOLAIRE

Le compte administratif 2009 du budget annexe du Transport scolaire fait apparaître :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté 2008 :	15 307,03
Excédent de fonctionnement de l'exercice :	9 200,33
Excédent cumulé	24 507,36
Déficit d'investissement antérieur reporté 2008 :	0,00
Excédent d'investissement de l'exercice :	0,00
Déficit cumulé	0,00
Restes à réaliser, dépenses :	0,00
Restes à réaliser, Recettes	0,00
Total restes à réaliser	0,00
Soit un besoin de financement de	0,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE À L'UNANIMITÉ

- ☞ D'affecter la somme de 24 507,36 € à l'article R 002, excédent de fonctionnement reporté, recettes de fonctionnement.



L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire clos la séance.